Image not found or type unknown

# recours pour ajournement

Par **Gan**, le **12/02/2022** à **08:51**

bonjour à tous,

un ajournement m'a été notifié par le prefet de Bobigny parce que de 2007 à 2014 je vivais illégalement sur le territoire français.

est il necessaire de faire un recours?

CDT

Gan

Par **youris**, le **12/02/2022** à **10:31**

bonjour,

je suppose qu'il s'agit d'un ajournement d'une demande de naturalisation

vous pouvez faire un recours mais le risque d'avoir le même résultat.

il faut savoir que la naturalisation française est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés